

Attribution du marché relatif à l'étude de faisabilité pour la gestion du risque torrentiel sur la Davie aux Brévières -Tignes (73)

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider le marché relatif à l'étude de faisabilité pour la gestion du risque torrentiel sur la Davie aux Brévières sur la commune de Tignes avec HYDRETTUES Alpes du Nord pour un montant de 27 129,37 € euros HT.

ARTICLE 2 – De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 – Le marché est conclu pour la période du 17 avril 2023 au 17 juin 2024.

ARTICLE 4 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 13 décembre 2022

Yannick AMET
Président

